

Décharge 2007: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail EU-OSHA

2008/2260(DEC) - 23/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer directeur de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2007 . La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Constatant que la Cour n'avait formulé aucune observation spécifique concernant cette agence, le Parlement européen a adopté, par 403 voix pour, 9 voix contre et 19 abstentions, une résolution faisant partie intégrante de la décision de décharge, dans laquelle les députés se félicitent de l'amélioration considérable de la gestion financière de l'Agence au cours des 2 dernières années.

Encourageant l'Agence à poursuivre dans cette voie, le Parlement renvoie aux recommandations figurant à la résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2008/2207\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.